

ABREGE DU REGLEMENT du Petit Séminaire de Montréal

CHAPITRE PREMIER

Règles générales

Les jeunes gens qui sont reçus au Petit Séminaire doivent se proposer pour fin en y entrant de se préserver de la corruption du siècle, de se former à la religion, aux sciences, aux manières honnêtes et par là se préparer au sacerdoce si Dieu les y appelle.

Chacun se confessera au moins une fois chaque mois. On exhorte ceux qui ont fait la première communion à se confesser chaque semaine et même plus souvent selon l'avis de leur confesseur.

Ils éviteront dans leurs prières la légèreté et la dissipation si ordinaires à la jeunesse. Ils tâcheront de les faire avec une posture de corps